

Bac Pro Aménagements Paysagers

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CFA ASPECT AQUITAINE
CFA ASPECT AQUITAINE
05.56.15.83.40
contact@aspect-aquitaine.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Inscription obligatoire par un conseiller
en insertion professionnelle
Dossier
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3
européen)

Conditions d'accès :

Sous statut contrat d'apprentissage, nécessité
d'obtenir un contrat d'apprentissage auprès
d'une entreprise, accompagnement à la
recherche possible par notre établissement.
Renseignements sur le statut d'apprenti sur le
site : www.aspect-aquitaine.fr

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Les élèves suivant cette formation allieront des connaissances générales, aux connaissances techniques (connaissances des végétaux, petite maçonnerie, conduite d'engins en sécurité) et des connaissances économiques et environnementales qui leur permettront d'intégrer le monde du travail rapidement.

Contenu et modalités d'organisation

Programme conforme au référentiel de formation de l'année de terminale pro Aménagements Paysagers. Un module de 56 heures sera consacré à l'entretien des sols sportifs engazonnés (golfs, pelouses de rugby, foot...)

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**

Validation(s) Visée(s)

Bac pro aménagements paysagers - Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)

Et après ?

Suite de parcours

BTSA Aménagements paysagers au lycée Armand David avec la deuxième année possible en apprentissage. Autres BTSA dans d'autres établissements

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00537763	du 01/09/2025 au 03/07/2026	Hasparren (64)	LYCEE PRIVE ARMAND DAVID HASPARREN- BAYONNE		Non éligible	